



SUS AU VIRUS !

Confinement oblige, cette plénière TGI de mars s'est faite par téléphone. Avec pour sujet principal un point sur les dispositions prises par Orange (dont TGI) relatives à l'épidémie de coronavirus.

Orange s'organise

Depuis le début de cette crise sanitaire, plusieurs vagues d'annonces gouvernementales ont contraint entreprises et salariés au respect de différentes mesures de protection.

Dès le 3 mars, une cellule de crise au niveau Groupe a été créée, à laquelle TGI est représenté par C.LUGINBUHL et P. LEONETTI. E. LUGAGNE-DELPON (OLN) y traite également les questions d'infrastructure réseaux.

Le 13 mars, Orange décidait d'annuler toutes les manifestations prévues, de reporter les formations en présentiel, de ne tenir que des réunions en visioconférence, d'appliquer une limitation drastique des déplacements en France, de favoriser le télétravail, ...

Le 16 mars juste après passage en stade 3, le confinement national était annoncé. À Orange, le télétravail devient la règle. 56 000 accès VPN supplémentaires sont mis à disposition le 18 mars.

Bilan TGI des dispositions prises

Au niveau TGI, une cellule de crise s'est également mise en place, afin de piloter, suivre, faire évoluer le plan d'actions en matière de communication aux salariés, comme de gestion du PCA⁽¹⁾. L'ensemble des sites TGI est fermé dès le 17 mars à midi, seuls 67 salariés sur environ 6 000 sont susceptibles d'intervenir sur site.

FOCom constructif et solidaire

Tout n'est forcément pas parfait dans les dispositions prises par Orange (dont TGI). Néanmoins pour **FOCom**, l'heure n'est pas à la polémique. Nous nous inscrivons pleinement dans une logique constructive et solidaire des efforts engagés par les services de santé en première ligne, par les pouvoirs publics, et par tous les services publics dont la mission est bien d'assurer les fonctions vitales du pays (ce que nous savions à **FOCom**, bien que certains semblent malheureuse-

ment le redécouvrir maintenant, après avoir remis en cause leur statut pendant des années...)

L'opérateur Orange (dont TGI) a en l'occurrence un rôle vital à jouer, notamment quand on mesure que le télétravail a été multiplié par 7, la visioconférence et les appels multipliés par 2, le volume sur WhatsApp multiplié par 5, ... dès la première semaine de confinement. En cela, les différentes versions du PCA⁽¹⁾, au fil des annonces de restrictions gouvernementales en France comme partout dans le monde où Orange est présent, jouent pleinement leur rôle.

Nos points de vigilance

En priorité, **FOCom** veille à ce que les 67 salariés TGI susceptibles d'être ponctuellement exposés à des contacts extérieurs disposent bien des mesures de protection maximum, et aient bien une activité faisant partie des fonctions vitales de l'entreprise. Il ne faudrait pas en effet exposer inutilement ces salariés, au nom d'une activité business qui ne l'impose pas...

Par ailleurs, le risque d'isolement des salariés confinés, en télétravail ou non, est réel. **FOCom** salue à ce titre quelques initiatives managériales, comme les confcall OLN/WNI proposées à tous ses salariés, ou les réunions d'équipe à distance qui semblent se généraliser.

Vos congés, vos primes ?

Les ordonnances gouvernementales du 25 mars 2020 autorisent les entreprises à quelques « libertés » avec le Droit du Travail, en matière de temps de travail et de congés. Orange s'y est engouffré, en convoquant les Organisations Syndicales.

FOCom n'a pas signé ce projet d'accord. Orange vous impose néanmoins de poser 6 Jours de Temps Libre avant le 4 mai prochain, à concurrence des congés (CA ou JTL) déjà posés depuis le 1^{er} avril. 2020

Cette crise risque par ailleurs d'avoir des incidences sur la tenue de vos objectifs (donc de vos parts variables), et sur des indicateurs pris en compte pour l'intéressement et la participation 2021. **FOCom** exige un allègement de ces objectifs, pour que cette crise sanitaire déjà douloureuse en soi, ne soit pas aggravée par une perte de votre pouvoir d'achat.

⁽¹⁾ PCA : Plan de Continuité de l'Activité

ASC 2020 : Premières décisions

FOCom a été force de propositions, et a su faire preuve d'un sens du compromis, pour établir avec d'autres organisations syndicales (hors CFE-CGC et une partie de la délégation SUD) un document d'orientations 2020 pour vos Activités Sociales et Culturelles. Il s'agit pour faire simple de reprendre les grandes lignes des prestations des années antérieures : Compte-Familial, Noël, rentrées scolaires, activités locales, heureux événements, ...

Le tout fondé sur une mutualisation des prestations enfance et retraités au CSEC comme auparavant, et une distribution basée sur un critère social tel le QF.

Voilà donc une première étape enfin franchie, préalable indispensable à l'adoption d'un budget, et au choix des modalités précises de distribution.

FOCom a également soutenu une décision de reprise provisoire du Système d'Informations du CE IMTW, afin de pouvoir démarrer au plus tôt vos prestations sans partir dans une procédure lourde de choix d'un nouveau logiciel. **FOCom** a même enrichi cette décision par la nécessaire désignation d'un Délégué à la Protection des Données, garant du respect de la réglementation RGPD pour le CSEE TGI.

FOCom a enfin rappelé l'importance de voter les budgets Noël rapidement, sachant qu'il faut anticiper longtemps avant pour réserver catalogues de cadeaux et spectacles. Les enveloppes 2019 ont ainsi pu être reconduites pour 2020.

Autres points FOrts, en bref...

Service réduit au cabinet médical d'Orange Gardens... Et ce n'est pas à cause du coronavirus, ni provisoire le temps de faire passer la crise sanitaire ! C'est désormais officiel, le départ du Dr Claire THOMAS en septembre dernier ne sera pas remplacé. Les Dr LEVY-AMON et PETIT-MOUSSALY se partageront donc les effectifs du site. **FOCom** craint que la répartition affichée génère de la surcharge, jusqu'à dépasser le seuil de 1500 salariés par médecin en équivalent temps plein.

Héritage du CE IMTW : La commission de transfert chargée de gérer la transmission de patrimoine du CE IMTW entre les CSEE TGI et WIN a pris fin le 31 mars dernier. Mais le partage n'est toujours pas effectif. Plusieurs décisions, soutenues par **FOCom**, ont désigné une commission inter-CSEE pour poursuivre et achever cette répartition. L'enjeu est important : pas moins de 800 k€ devraient ainsi revenir au CSEE TGI pour vos ASC, et autant pour le budget fonctionnement AEP ! Concernant la résidence de Trébeurden par contre, toujours pas de décision, les discussions entre WIN et TGI continuent...

Mobilité à TGI : La Direction RH a l'ambition de doubler le taux de mobilité interne des salariés TGI dès 2020. Chaque organisation syndicale en a été informée en bilatérale, un peu par surprise...

Pour **FOCom**, le retour d'objectifs chiffrés très ambitieux de mobilité rappelle inévitablement la funeste période du « *Time To Move* » si douloureuse dans l'histoire de notre entreprise. En préalable, **FOCom** a réaffirmé en séance le principe non négociable du volontariat pour toute mobilité. Nous avons également exigé qu'un tel sujet ne soit pas traité avec autant de légèreté. Un vrai dialogue social s'impose, au sein des instances CSSCT et CSEE, et non pas détourné par d'« amicales » discussions sans valeur juridique.



VOS CONTACTS FOCOM

CHEVALIER J-Philippe	OLN, Belfort	06 71 58 01 14
FLAMANT Eric	OLS, Caen	06 30 09 70 00
BATAILLE Guillaume	OLS, Chatillon	06 78 46 38 86
PETERS Juventin	OLS, Guyancourt	06 87 25 26 91
PERRUFEL Micheline	OLS, Cesson	06 07 10 19 19
DOUSSON Christophe	OLN, Lannion	06 89 14 59 87
ETIENNE Régine	OT, Blagnac	06 31 61 01 49

Marre du papier ? Abonnez-vous !

<http://je-m-abonne.focom-imtw.fr>



J'adhère !

Votre meilleur défenseur

<http://www.focom-orange.fr>



téléchargez nos tracts
<http://bit.ly/inFOce-IMTW>